

ASSEMBLÉE NATIONALE
20 janvier 2017

ADAPTATION DU CODE MINIER AU DROIT DE L'ENVIRONNEMENT - (N° 4382)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 43

présenté par
Mme Batho

ARTICLE 2

Après le mot :

« les »

rédigé ainsi la fin de la dernière phrase de l'alinéa 19 :

« incidences environnementales de l'exploration et de l'exploitation du périmètre sollicité ainsi que sur les effets notables de la manière dont le demandeur compte procéder ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de clarification.